

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**DECRET N° 96-70 du 2 avril 1996
portant nominations et promotions à
titre exceptionnel et civil dans l'Ordre
du Mérite du Bénin de Personnalités
béninoises.**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin,
- VU** la loi n° 86-010 du 26 février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la loi 87-017 du 21 septembre 1987,
- VU** la loi 87-018 du 21 septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin,
- VU** la décision n° 91-042/HCR/PT du 30 mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 mars 1991,
- VU** le décret n° 95-381 du 22 novembre 1995 portant composition du gouvernement,
- VU** le décret n° 91-76 du 10 mars 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire Gilbert GBENOU en qualité de grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim,
- VU** l'extrait du relevé n° 13/SGG/REL du 2 avril 1996 des décisions administratives prises par le conseil des ministres en sa séance du 1^{er} avril 1996.
- SUR** proposition du Président de la République, grand Maître de l'Ordre National du Bénin,

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 1er avril 1996.

D E C R E T E

ARTICLE 1ER : Sont promues à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite du Bénin, pour prendre rang du 2 avril 1996, les personnalités béninoises dont les noms suivent, qui ont, par les éminents services rendus à l'Etat, contribué à l'enracinement du processus du Renouveau démocratique au Bénin.

Au grade d'Officier

Messieurs Georges Denis QUENUM
 Théophile ELOU
 Simplicie GNANGUESSY.

ARTICLE 2 : Sont nommées à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite du Bénin, pour prendre rang du 2 avril 1996, les personnalités béninoises dont les noms suivent qui, par les éminents services rendus à l'Etat, ont contribué à l'enracinement du processus démocratique au Bénin.

Au grade de Chevalier

Messieurs Lokossou CAPO

 Germain Gbélokpon AGBAGAN

 Emmanuel T. EDAH

 Akouété Osséni Aziz da GLORIA
 Gagnon EKE

 Abdou OFFODJO
 Gabriel H. OLOU

 Désiré OGOUN
 Honoré P. GONCALVES

 Célestin MARA

 Gérard MIGAN
 Guy Achille ELISHA

 Potin GNANVI

 Philippe HADO

Liberty KUAKUVI

Claude OLOWOLAGBA

Kodjo P. TCHEGNONHOU

Aziz BADIROU

Jonas DJEBOU

Richard ADOKOU

Damien PADONOU

Thomas d'Aquin OKOUDJOU

Paul NAKPOKOU

André TOUPE

Godefroy CHEKETE

Justin HOUNDJO

Sikirou TIDJANI

Michel AHIZIME

Mesdames

Abibatou Sani AGATHA

Félicia AGBOTON née AFIN

Justine Gilberte VIEIRA

Mademoiselle

Mireille da SILVA

ARTICLE 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

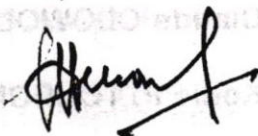
Fait à Cotonou, le 2 avril 1996.

Par le Président de la République
Chef de l'Etat
Chef du Gouvernement,
Grand Maître de l'Ordre National du Bénin



Nicéphore D. SOGLO

Le Grand Chancelier de l'Ordre National
du Bénin par intérim



Grégoire Gilbert GBENOU

**AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - CES 1 - HAAC 2 - Ministères 20 -
GCONG 40 - SGG 4 - MEPR 2 - départements 6 - DPE- DLC-INSAE 3 - IGE-
CSM-DCCT- BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 1 - Intéressés³⁵.**